



Depot de garantie (d immobilisation)

Par **dora0169**, le **27/10/2009** à **12:53**

Bonjour,rnrnrnNous avons signé un compromis de vente pour un appartement nous avons versées 5.600e de depot de garantie.La banque malgre le depassement des 33% il nous a accorde le pret A ma grande surprise quelques semaines apres la signature du compromis j'apprend que je suis redevable au syndic de 2100e pour une provision speciale qui avait ete vote il ya 5 ans et le vendeur vas le recuperer.Cette argent reste sur un compte personne le touche c 'est en cas de pépin. Probleme je n'est pas cette argent et si je l'empreinte mes remboursements mensuelles feront que je serais toujours a decouvert. Nous voulons recuperer ce depot de garantie pour lequel il nous a fallu des années d'economie probleme est je le droit de me retracter maintenant et recuperer cet argent.